Augustin La Cour

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1696

Né à Lyon , le 1678

Mort à Lyon (Institution) , le 3 avril 1765

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

BEYSSAC
Quai de l'Archevêché, 15

Lyon, le Samedi

Monsieur

Je travaille à la généalogie d'une famille consulaire de Lyon du nom de Lacour : dans cette famille se trouve un Augustin Lacour, oratorien, enseveli à Lyon le 5 avril 1765. Cette date est la seule que je possède sur ce personnage. Auriez-vous l'extrême obligeance, s'il vous est possible, de bien vouloir m'indiquer où je pourrais trouver sur lui d'autres données ? Naturellement j'ai parcouru le maigre fonds des oratoriens de Lyon.

Je vous prie de trouver ici, Monsieur, avec mes remerciements et mes excuses, l'expression de mes sentiments respectueux.

Beyssac

Il avait reçu de l'archevêque de Lyon des lettres dimissoires le 4 décembre 1697 et 18 janvier 1705

M.M. 611, page 27, N. 82 :

Le confrère Augustin Lacour, 19 ans, de Vertrieu en Dauphiné, Dioc. Lyon fils de feu Antoine Claude Lacour, bourgeois de Lyon et feue Jeanne Cécile Desgranges, entré à Lyon le 14 Nov, vêtu le 12 X 1697, Philosophie, pas tonsuré. Il est d'une taille moyenne, d'un esprit solide et assez ouvert, mais un peu brouillé par des scrupules. Il s'est bien acquitté des devoirs de piété. Il pourra fort bien profiter en théologie. Il a pension pour y aller

Le Père Augustin La Cour

M. M. 607, 4e catalogue, N. 484 =

Augustin La Cour, de Lyon, entré à Lyon en 1696, prêtre en septembre 1705
mort en 1765

Nécrologe =

Mort le 3 avril 1765 dans la maison d'Institution de Lyon, à l'âge de 87 ans.

Listes des assemblées =

1708	Condom	Act
1711	"	
1714	Mâcon	
1717	Chalon sur Saône	
1720	"	
1723	Vienne	
1726	"	
1729	"	
1732	"	
1733	"	
1736	"	
1739	"	
1742	"	
1745	"	
1746	"	
1749	Lyon	
1752	"	
1755	"	
1758	"	
1761	"	
1764	" Institution	

M. M. 612, N 2042 de ma copie =

Le confrère Augustin de La cour, de Lyon, 19 ans
fils de Claude de la Cour, bourgeois et de Jeanne Cécile des Granges
a étudié en philosophie
paiera pension pour la théologie
De taille moyenne, d'esprit solide et assez ouvert. Un peu scrupuleux, pieux, a bien fait ses exercices.

Mort en 1765

Voir dossier Niort

Voir page 10 = une citation de notes envoyées par moi.
" 19 = l'installation de l'Oratoire à Lyon en 1763.

J. BEYSSAC

Une Famille Consulaire de Lyon

GÉNÉALOGIE
DE
J.-B. LACOUR

ÉCHEVIN
DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
JUGE DU TRIBUNAL DE LA CONSERVATION
TRÉSORIER ET RECTEUR DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ

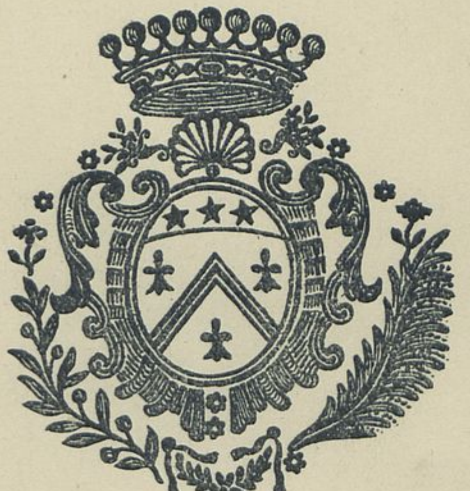

LYON
Imprimerie MOUGIN-RUSAND, WALTENER & Cie, Sucrs
3, Rue Stella, 3
1902

Emile BONNARDET
Prêtre de l'Oratoire

UNE FAMILLE CONSULAIRE

DE LYON

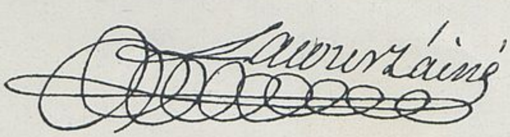

J. BEYSSAC

Une Famille Consulaire de Lyon

GÉNÉALOGIE

DE

J.-B. LACOUR

ÉCHEVIN
DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
JUGE DU TRIBUNAL DE LA CONSERVATION
TRÉSORIER ET RECTEUR DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA CHARITÉ

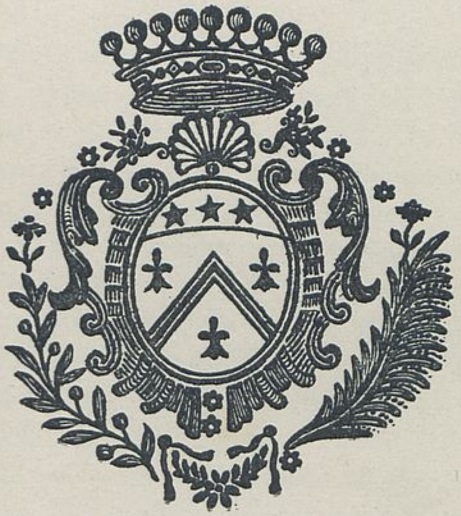

LYON
Imprimerie MOUGIN-RUSAND, WALTENER & Cie, Sucrs
3, Rue Stella, 3

1902

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE LACOUR

On connaît le phénomène curieux qui se produisit au moment de la publication, en 1863, par Vital de Valous, de son étude sur les origines des familles consulaires de Lyon, la mainmise sur tous les exemplaires et la destruction d'un grand nombre d'entre eux, à en juger par la rareté de ceux qui subsistent. Ce phénomène était la preuve la plus forte qui puisse être donnée de l'irréfutable justice de la thèse pour la défense de laquelle l'étude avait été entreprise, à savoir, que les familles consulaires de Lyon étaient d'origine bourgeoise, et que seul l'édit de Charles VIII leur avait conféré la noblesse. Cette étude toutefois a laissé derrière elle un champ fort vaste, le champ ouvert à une série de recherches qui établiraient, à l'aide de titres authentiques, l'origine, le développement et la destinée de ces familles, en dresseraient en un mot la généalogie. Outre l'intérêt, peut-être

un peu stérile, qu'aurait l'historien à connaître ces détails, le moraliste, et plus encore l'économiste, pourraient trouver dans ces monographies une source précieuse d'observations et d'enseignements.

C'est la généalogie de l'une de ces familles, la famille Lacour, que nous avons reproduite ici. Nous avons été amené à entreprendre ce travail par la découverte d'un inventaire dressé, dans le cours de l'année 1769, par Me André Ferrand, conseiller du roi, notaire à Lyon, des titres et papiers de cette famille. L'inventaire est précédé d'une courte notice historique, et notre première pensée était de publier simplement cette notice. Les nombreux renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir dans les archives religieuses, hospitalières, civiles et commerciales de notre ville (1) nous ont amenés à abandonner ce plan primitif et à publier un travail nouveau, ne puisant dans l'inventaire du siècle passé que les indications qu'il nous était impossible de retrouver ailleurs.

La première, et non la moins importante de ces indications, a trait à l'origine même de la famille : nous reproduisons intégralement le texte. « La famille des Lacour est originaire de Lorraine, où elle était attachée à la Cour des Ducs, ce qui lui avait fait donner le surnom de Lacour, son vrai nom étant Perret ».

Ier DEGRÉ

« Le premier qui soit venu à Lyon et qui ait fait la tige des autres fut Claude-Antoine Lacour, fils de Didier Perret,

(1) La nature des actes cités indique suffisamment les différents fonds où se trouvent les titres.

dit Lacour, écuyer de Madame la duchesse douairière de Lorraine, commandant ses équipages, et de Magdelene Huré. »

IIe DEGRÉ

Claude-Antoine Lacour était « né à Nancy en l'année 1616. On l'envoya à l'âge de huit ans, et à l'occasion des troubles arrivés en Lorraine, à Paris, où il fut élevé chez le curé de Saint-Eustache. Etant entré dans la Maison des Princes de Soissons qui étaient de celle de Savoye, il vint avec eux à Lyon, à l'âge d'environ 23 ans ; leur dessein était de parcourir l'Italie, mais ayant appris que la peste y était, ils rompirent leur voyage et s'en retournèrent. Claude-Antoine Lacour, ayant pris congé d'eux, demeura à Lyon, où il fit connaissance avec le marquis de la Poype Vertrieu, à qui il prêta une somme d'argent et dont il se chargea ensuite des affaires, pour l'administration de ses biens et de ses terres en qualité d'agent. Il fut marié deux fois ; en premières noces avec..... morte sans enfant, et enterrée dans l'Eglise de la paroisse de Vertrieu au devant de laquelle est placée sa tombe sur laquelle on lit une inscription latine qui témoigne qu'elle est femme de Claude-Antoine Lacour, natif de Nancy en Lorraine ». Cette inscription elle-même a complètement disparu aujourd'hui, et les registres paroissiaux de Vertrieu commençant seulement en 1698, il n'est pas possible d'y retrouver le nom de la défunte.

Les conditions civiles du second mariage de C.-A. Lacour, avaient été réglées par un contrat, reçu Me Mayoud, notaire, le 23 janvier 1671.

Aux termes de cet acte, la future épouse, Jeanne-

Cécile Desgranges, fille de Jean Desgranges, chirurgien de Crémieu (1), et de Marie Robas, recevait de sa mère une dot de 2.000 livres ; en outre C.-A. Lacour lui faisait donation, en cas de prédécès, d'une somme de 4.000 livres. « Est intervenu au dit contrat illustre seigneur Messire Jean de Lapoype Vertrieu, chanoine de l'église, comte de Lyon, fondé de procuration de Madame Claude-Marie-Louise de Seyturier, veuve de Me François de Lapoype, chevalier, seigneur de Vertrieu, qui a déclaré que la dite Dame en la dite qualité est débitrice du sieur de Lacour, de la somme de 10.000 livres ; scavoir 6.250 livres pour le montant d'une obligation, le surplus en billets : laquelle somme restera entre les mains de la dame Seyturier pour

---

(1) Jean Desgranges, maître chirurgien de Crémieu, était fils d'Isaac Desgranges, marchand audit Crémieu, et de Guye Auglanier. En suite d'un contrat du 27 novembre 1634, reçu Me Moyne, notaire, il avait épousé Marie Robas, fille de Barthélemy Robas, marchand corroyeur, citoyen de Lyon, et de Denise Parat. Outre Jeanne-Cécile, qui devait épouser C.-A. Lacour, il avait eu de ce mariage, trois fils : Joseph, apothicaire à Crémieu, qui testa le 23 mars 1666, Me Mayoud, notaire; Jean-Abraham, qui testa pardevant Me Privat, notaire, le 30 mars 1677, étant clerc tonsuré ; Louis-Marie, marchand à Lyon, qui testa le 10 septembre 1685, Me Mayoud, et une fille, Catherine, qui avait épousé Louis Pascal, fils de Jean Pascal, marchand à Crémieu, et de Magdeleine Robin. (Contrat du 2 octobre 1667, Me Lanorel, notaire à Crémieu).

Marie Robas, belle-mère de C.-A. Lacour, lui survécut plusieurs années ; elle avait testé une première fois, le 13 mai 1687, elle le fit à nouveau le 14 mai 1695, pardevant Me Vernon, notaire. Par ce dernier acte, elle instituait héritier universel Jean-Baptiste Lacour, son petit-fils. Bien des années auparavant, le 28 juin 1640, Me Magnis, notaire, elle-même avait été héritière de l'une de ses sœurs, Jeanne Robas, novice au couvent de Sainte-Marie de Crémieu.

sûreté de la dot de la dite Demoiselle Desgranges, jusques à ce que le dit sieur Lacour en ait trouvé l'employ à faire en biens fonds non imbringués, jusque la dite Dame en fera l'intérêts annuellement » (1).

Le noble chanoine-comte donna lui-même la bénédiction nuptiale aux époux, le 3 février suivant, dans l'église de Saint-Nizier. Cette église vit, le 3 août 1689, les funérailles de C.-A. Lacour : il fut enseveli le même jour dans le tombeau possédé aux Cordeliers de Saint-Bonaventure par la famille de sa femme. Il avait réglé ses dernières volontés par testament du 9 septembre de l'année précédente. Quatre fils lui survivaient. Vraisemblablement, tous étaient nés à Vertrieu ; mais la disparition des registres de cette paroisse, antérieurs à 1698, ne permet pas d'affirmer le fait, de même qu'elle laisse inconnues les dates de leur naissance.

1° Claude-Joseph fit profession dans la maison de la Mission de Saint-Lazare, à Lyon, le 1er novembre 1690, et Claude de Saint-Georges, archevêque, lui délivra des lettres dimissoires, le 4 décembre 1694, pour le sous-diaconat, et le 16 novembre 1695, pour le diaconat et la

---

(1) Le 22 mai 1677, Claudine de Seyturier s'obligeait à nouveau, acte reçu Me Condy, pour une somme de 1.450 livres, en sorte que le montant de sa dette envers C.-A. Lacour s'éleva à 11,450 livres. Sur cette somme 3.000 livres furent remboursées, le 13 avril 1682, quittance reçue Me Renaud, notaire. Lorsque la terre de Vertrieu fut vendue au seigneur de Montagu, Jean-Baptiste, Louis et Augustin Lacour, héritiers de leur père, réclamèrent le paiement du surplus : une sentence d'ordre, rendue par le vice-bailli de Vienne, le 25 septembre 1697, les colloqua au neuvième rang pour 3.750 livres, au vingt-huitième pour 1.250 livres, et au vingt-quatrième pour 1.450 livres.

prêtrise. L'inventaire indique « qu'il s'acquit la réputation d'un des plus savants hommes de son temps, et en particulier l'estime de Victor-Amédée, duc de Savoye, lequel en sa considération voulut bien anoblir le séminaire de Annecy où il avait été logé et dont il était supérieur. Il mourut supérieur de celui de Sens en l'année 1732, le 28 juin, au village de Marolles-sur-Seine, aux environs de Sens, où il était allé faire une mission. Parmi différents legs de piété qu'il fit en mourant, il en fit un aux Missions d'Alger et de Tunis. Il a fondé une messe à perpétuité dans l'église Saint-Georges de Marolles, qui doit être célébrée le 28 juin, jour de sa mort ».

2° Jean-Baptiste, qui suit.

3° Louis, né à Vertrieu, le 27 juin 1675, mort célibataire à Millery le 10 octobre 1749, et enterré le lendemain.

4° Augustin était âgé de 19 ans lorsqu'il entra au noviciat de l'Oratoire de Jésus à Lyon, le 1er décembre 1696; il y reçut la vêture le 12 du même mois. A la fin de son noviciat, le supérieur de Lyon envoyait au général de l'Oratoire la note suivante : « Augustin Lacour est de taille moyenne, d'esprit solide et assez ouvert, un peu scrupuleux, pieux. Il a bien fait les exercices du noviciat. »

Des lettres de dimissoire pour la tonsure et les ordres mineurs lui avaient été délivrées le 4 décembre 1697; il en reçut pour la prêtrise le 18 janvier 1705, et fut ordonné prêtre en septembre de la même année. Il semble s'être consacré presqu'exclusivement à l'étude. M. l'abbé E. Bonnardet, de l'Oratoire, a bien voulu relever, à notre intention, sa présence à Condom en 1708 et 1711, à Mâcon en

1714, à Chalon-sur-Saône en 1717 et 1720, à Vienne en Dauphiné en 1723, 26, 29, 32, 33, 36, 39, 42, 45 et 46, enfin en 1749 au noviciat de Lyon où il demeura jusqu'à son décès, le 3 avril 1765. Ses funérailles eurent lieu le lendemain.

IIIe DEGRÉ.

Jean-Baptiste Lacour était né à Vertrieu, et en l'année 1674, suivant son acte de décès qui le dit âgé de 85 ans. On a vu sa grand'mère maternelle, Marie Robas, l'instituer son héritier universel, par son second testament, en date du 14 mai 1695. Il recueillit dans cette succession une maison située à l'ouest de la place des Cordeliers, sur laquelle elle avait une façade, l'autre prenant jour rue des Fanges. De 1718 à 1721, il se rendit acquéreur d'un certain nombre de masures qui l'entouraient, puis fit démolir le tout, et, sur l'emplacement ainsi créé, édifier une « grande et belle » maison, qui devint dès lors la maison familiale des Lacour ; on y verra naître et mourir la plupart de ceux qui suivent.

Jean-Baptiste avait obtenu, le 6 juin 1696, des lettres de bénéfice d'âge ; le 16 février 1701, il fut inscrit sur le livre de l'art, folio 327, en qualité de maître fabricant « en étoffes d'or, argent et soye », et en juillet 1711 nommé maître-garde. Il eut pour collègue dans ses fonctions Jacques Gerin Roze, et tous deux rendirent compte de leur gestion, devant Me Pescheux, notaire, le 8 janvier 1714.

Un contrat du 19 mai 1712, reçu Me Bonnet, régla les conditions de son mariage avec Madelaine Chapais, fille de

défunt Pierre Chapais (1) marchand drapier et bourgeois de Lyon, et d'Antoinette Combette ; la future épouse recevait en dot 13.000 livres. Le mariage fut célébré à Saint-Nizier, le 7 juin. Le 23 septembre de cette même année 1712, le consulat délivrait à J.-B. Lacour des lettres de bourgeoisie ; ces lettres indiquait qu'il était né à Vertrieu et habitait Lyon depuis plus de 25 ans.

Elu, le 19 décembre 1717, recteur de l'hôpital général de la Charité et aumône général, pour les années 1718 et 1719, il fit à cette maison une avance gratuite de 40.000 livres, « qui lui fut remboursée le 3 juillet de l'année 1720, en billets de banque, précisément à l'époque de leur discrédit. » Le chiffre de cette avance témoigne que, dès cette époque, Jean-Baptiste avait acquis dans son commerce une fortune considérable. Deux titres portés à l'inventaire ont trait à des acquisitions faites par lui à Millery et à Givors : ce sont, 1° une « requête à Messieurs de l'éléction de Lyon aux fins de faire assigner les consuls, marguiliers et principaux habitants de la paroisse de Millery, pour voir dire que le sieur Lacour sera déclaré vrai bourgeois de Lyon, et qu'il jouira en cette qualité des privilèges et exemptions accordées aux bourgeois : au bas de laquelle requête est l'ordonnance de M. Bodin, du 29 août 1721, avec la signification aux dits consuls et habitants du 31 août de la même année. » 2° une « signification à la requête de J. B. Lacour aux consuls et habitants de Givors, Bans à la Frédière, et assignation a

(1) L'inventaire porte que « les Chapais sont originaires de Crest en Dauphiné, d'une des premières familles bourgeoises qui a eu des alliances avec des gentilhommes de la Province. Il ne reste plus de mâles de cette famille à Crest ; une branche s'est établie à Rouen, où elle existe encore. »

comparoir dans les huit jours devant les officiers de l'élection de Saint-Etienne en Forest pour voir déclarer d'abondant qu'il est Bourgeois de Lyon et jouisse des prérogatives, du 13 septembre 1722. »

Le 14 décembre 1730, le consulat désignait J. B. Lacour pour exercer les fonctions de recteur à l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône, pendant les années 1731 et 1732 : il y succédait à Philippe-Emmanuel Barnier.

Jean-Baptiste régla ses dernières volontés dans des testament et codicilles, reçu Me Fromental, les 20 avril 1750, 24 mars 1755 et 6 mars 1756. Il exprimait le désir d'être enseveli « dans l'église des Révérends Pères Cordeliers de St Bonaventure, dans le tombeau qui est entre la chaire et la chapelle St-Antoine dans la nef qui conduit à la chapelle de notre Dame-de-Grace, sur la pierre duquel il a fait graver son nom. » En souvenir de son passage à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, il léguait « à chacune des dites maisons 1000 livres payables sitôt son décès ; »

Enfin il instituait héritier universel Jean-Baptiste Lacour, son fils aîné. Son décès est du 20 mai 1759 ; le lendemain 21, après un service religieux à Saint-Nizier (1), il fut enseveli dans son caveau de l'église des Cordeliers. Madeleine Chapais, son épouse, lui survécut 20 ans ; elle mourut le 9 septembre 1779 et fut ensevelie aussi à Saint-Bonaventure. Elle aussi avait institué héritier universel son fils aîné.

De leur mariage étaient nés :

1° Jean-Baptiste, deuxième du nom qui suit ;

---

(1) Aux registres paroissiaux de Saint-Nizier, le décès est porté avec le nom Delacour.

2° Françoise, née le 5 février 1715, baptisée le lendemain à Saint-Nizier. Elle épousa, le 4 novembre 1743, dans la chapelle de la compagnie royale des Confalons, Jean Ménard, drapier, veuf d'une première femme : aux termes de son contrat de mariage, reçu Me Vernon, le 29 octobre, ses parents lui constituaient une dot de 20.000 livres. Décédée rue de la Gerbe, le 25 décembre 1798.

3° Claude-Antoine, né le 18 avril 1716 et baptisé le même jour à Saint-Nizier, se destina à l'Eglise, et fut envoyé à Paris pour étudier. Il était clerc, lorsqu'il obtint de l'archevêché de Lyon, le 12 août 1738, des lettres dimissoires pour recevoir de l'archevêque de Paris les quatre ordres mineurs. Le 2 avril 1740, il fut promu au diaconat par Gaspard Thomas de la Valette, évêque d'Autun et administrateur de l'archevêché de Lyon, ensuite du décès, le 28 février précédent, de Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne : Claude-Antoine devint plus tard bachelier en Sorbonne. Il fut vraisemblablement ordonné prêtre à Lyon, mais la date ne peut en être fixée, les registres d'ordination présentant une lacune de fin 1740 au commencement de 1746.

Pourvu le 13 janvier 1748, par François-Alexandre d'Albon, archidiacre, collateur de droit, d'une chevalerie vacante en l'Eglise de Lyon, chevalerie qu'avait tenue précédemment Guillaume de la Barre, il présenta, le 3 février, ses provisions au Chapitre, et fut mis le même jour en possession par Paul-Timoleon de Laforest et François Desfrançois, custodes de Sainte-Croix, spécialement délégués pour ce fait : à la suite, il payait 200 livres pour sa chappe.

Annibal Demadière, curé de Saint-Just, étant décédé le 30 janvier 1750, C.-A. Lacour fut appelé à lui succéder par lettres de provisions délivrées le 23 février 1750 : à ces

fonctions était attaché le titre de premier chanoine d'honneur du chapitre de Saint-Just. Le 23 mai de la même année, il permuta sa charge de chevalier de l'Eglise de Lyon avec Baltazard Ferriere; ce dernier lui remit en échange une prébende dénommée de Saint-Georges et possédée par lui dans l'église d'Albigny. Claude-Antoine exerça pendant vingt-cinq ans ses fonctions curiales : son décès est du 21 mai 1775; le lendemain 22, il fut inhumé dans le caveau des chanoines et barons de Saint-Just.

4° Claudine-Louise, née le 20 avril 1718, baptisée le lendemain à Saint-Nizier, épousa, en 1757, Jean-Christophe Béraud, veuf, fils de feu Christophe Béraud, conseiller du Roi, commissaire général aux saisies réelles de Lyon, et de Marianne Mercier : lui-même exerçait les fonctions de directeur des domaines du Roi en la généralité de Lyon. Le contrat est du 21 mai, reçu Me Fromental; la future y reçoit une dot de 20.000 livres, égale à celle reçue, quatorze ans auparavant, par sa sœur Françoise. Le curé de Saint-Just, son frère, célébra la cérémonie nuptiale le 24 mai, dans la chapelle des Pénitents de Confalons. Claudine-Louise mourut à Lyon, le 3 mai 1797.

5° Jean-François, né le 24 juin 1719, baptisé le lendemain à Saint-Nizier, fit profession dans l'ordre de Saint-Antoine, en l'abbaye, chef d'Ordre, le 31 juillet 1735, entre les mains du R. P. Pierre Cumont, maître des novices, et reçut le 24 septembre 1740, le sous-diaconat à Lyon, des mains de Gaspard Thomas de la Valette. Nous n'en avons trouvé aucune autre trace ; l'inventaire dit qu' « il mourut jeune. »

6° Marie-Magdeleine, née le 4 juin 1721 et baptisée le même jour à Saint-Nizier. Du fait qu'on ne trouve pas men-

tion de son décès dans les registres paroissiaux de Lyon, et de celui que trois ans plus tard une autre enfant reçu au baptême les mêmes prénoms, on peut augurer qu'elle dut mourir toute enfant, probablement en nourrice.

7° Louis-Joseph, né le 14 août 1722, baptisé à Saint-Nizier le lendemain ; épousa le 22 janvier 1760, dans l'église de Saint-Paul, Marguerite Masseing, fille de feu Jacques-Joseph Masseing, procureur es-cour de Lyon, et de Catherine Duverger : aucun enfant ne naquit de ce mariage.

8° Marie-Magdeleine, née le 17 décembre 1724, baptisée le lendemain à Saint-Nizier, mourut célibataire et fut inhumée aux Cordeliers de Saint-Bonaventure, le 27 août 1747.

9° Jeanne-Victoire, née le 23 décembre 1725, baptisée le même jour à Saint-Nizier, mourut aussi célibataire et fut inhumée aux Cordeliers, le 6 juin 1764. Par testament, reçu Me Durand, le 3 mai de la même année, elle avait institué son frère aîné, Jean-Baptiste, héritier universel.

IVe DEGRÉ

Jean-Baptiste Lacour, deuxième du nom, avec lequel la famille devait atteindre son apogée, était né à Lyon, dans la maison de la place des Cordeliers, non encore démolie, le 9 janvier 1714, et avait été baptisé, le surlendemain 11, dans l'église de Saint-Nizier.

Il n'avait pas encore vingt-trois ans, lorsqu'il fut inscrit le 14 novembre 1736, sur le registre de l'art, folio 366, en qualité de maître, comme fils de Jean-Baptiste Lacour : le

même jour, il payait, pour cette inscription, deux cents livres à S. Geneston, maître garde.

Le 19 décembre 1754, les recteurs de l'hôpital général de la Charité l'appelaient à partager leurs fonctions pendant les années 1755 et 1756. Nommé, le 3 janvier 1758, juge assesseur en la juridiction de la Conservation, il prêtait, le 10 du même mois, le serment requis (1) : le 12, on trouve aux registres consulaires un mandement de 300 livres pour les robes, bonnets et toques des magistrats nouvellement élus.

J.-B. Lacour se maria l'année suivante, 1759. Le contrat avait été reçu le 4 août, par Me Fromental; la cérémonie nuptiale fut célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Vincent, le 7 du même mois, par Claude-Antoine Lacour, curé de Saint-Just, son frère. Il épousait Françoise-Maurice Giraud, fille des défunts Etienne Giraud, négociant et bourgeois de Lyon, et Marie-Claire Madeny : orpheline, la future épouse est portée à l'acte comme « demeurante dans le couvent des dames religieuses de Saint-Benoît en qualité de pensionnaire. »

Le 1er mars 1760, Jean-Baptiste est appelé à succéder à M. Monlong, l'un des directeurs de la Chambre de commerce. La durée de ce mandat, si honorable pour un maître, était de deux années; mais lorsque le moment de son échéance arriva, Lacour fut prié, le 17 février 1762, de continuer ses fonctions pendant une nouvelle période

---

(1) Voir sur l'organisation de cette juridiction la très savante étude de J. Vaesen, *La Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien Régime*. Le Tribunal de la Conservation se composait du prévôt des marchands et des quatre échevins, de deux membres nommés par le roi et de quatre autres nommés par le Consulat. Naturellement, J.-B. Lacour y siégea à nouveau pendant son échevinage, 1763-1764.

de deux années. Au cours des mêmes années 1761 et 1762, il exerça, en outre, les fonctions de trésorier des deniers de l'hôpital général de la Charité (1). Enfin, on le voit faire l'acquisition, le 3 août 1761, et moyennant le prix de 43.000 livres, de Jacques Bollioud de Laroche (2), chevalier, conseiller honoraire en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, d'un domaine situé aux Chères, paroisse de Chasselay, et dénommé la Grande et la Petite-Grange, et, le 19 mars 1762, moyennant le prix de 32.000 livres, des héritiers de feu Jean Ravarin, officier en la monnaie de Lyon, de la terre de Montluzin située dans la même paroisse : les deux actes sont recus Me Fromental (3). A la suite de ces acquisitions, il fit signifier, le

---

(1) Le fer placé en tête de ces lignes et reproduisant les armes des Lacour, « d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois mouchetures d'hermines du même, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules », a été relevé sur les comptes produits pas J.-B. Lacour, comme trésorier de la Charité. Ces comptes étaient rédigés en double exemplaire, l'un de ceux-ci restant à l'hôpital, l'autre appartenant au trésorier à qui il servait de quitus. C'est ce dernier qui a été acquis pour son dépôt par M. F. Desvernay, administrateur de la Bibliothèque municipale de Lyon, auquel nous en devons l'obligeante communication, et qui l'a porté sous le n° 2095 dans son *Supplément au Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*. La signature de J.-B. Lacour placée au bas du portrait a été relevée sur la même pièce.

(2) Bollioud s'était réservé la jouissance, sa vie durant, d'une maison de maître avec ses dépendances ; il renonça le 17 avril 1764 à cette réserve, moyennant le paiement d'une somme de 1.200 livres.

(3) Montluzin, comme la Grande et la Petite Grange, avait appartenu à Jacques Bollioud. Celui-ci l'avait acquis, le 24 novembre 1712, acte reçu M· Hodieu, de Françoise Chevalier ; il le revendit, le 4 juin 1737, acte reçu Me Vernon, à Pierre-François Ravarin, qui par testament du 12 avril 1740, même notaire, institua pour héritier universel Jean Ravarin, son cousin.

5 septembre 1762, aux consuls et habitants de Chasselay et de Lissieu une sentence de l'élection de Lyon, obtenue par lui le 20 août précédent, le déclarant bourgeois de Lyon et capable de jouir des privilèges et exemption attachés à ce titre.

Elu échevin de Lyon le 19 décembre 1762, J.-B. Lacour prêta serment et fut mis en possession le 11 janvier 1763. Le même jour, dans la distribution des clés des portes de la ville, il reçu celles « de la porte et chaine d'Enay » ; il fut en outre chargé des contraventions des arts et métiers, « les petites affaires qui ne méritent pas d'être portées au consulat », devant être réglées par lui.

L'événement le plus important auquel J.-B. Lacour eut à prendre part en qualité d'échevin, fut l'installation des Oratoriens au Collège de la Trinité, jusqu'alors dirigé par les Jésuites. Le registre des délibérations du bureau des collèges témoigne de la part prise par lui à cette installation. Le 5 mai 1763, au moment où était mise en délibération la question du choix à faire pour la direction du collège entre des religieux et des séculiers, chacun des membres du bureau présenta une note écrite et signée de lui. Celle de Lacour occupe quatre pages du registre ; elle se termine par cette conclusion : « Il me paraît qu'on ne peut rien faire le plus avantageux pour la ville, pour les citoyens et les jeunes gens que de confier aux prêtres de l'Oratoire et de Saint-Joseph l'instruction publique. »

Le 8 juillet « noble Jean Baptiste de Lacour », échevin, obtenait une sentence de l'élection de Lyon lui assurant la jouissance des privilèges et exemptions accordées par nos rois à la noblesse du royaume » : cette sentence fut signifiée aux habitants de Chasselay, les Chères et Lissieux, les 24 et 30 juillet. Cette année, 1763, Lacour toucha outre

les 1000 livres attribuées annuellement à chaque échevin 160 livres pour ses « exemptions des anciens droits sur le vin et pour le franc salé ». Le 19 janvier 1764, la clée de Saint-Clair lui fut attribuée.

Le 30 avril de l'année précédente, et sur sa demande, il avait été remplacé à la Chambre de Commerce par Jean-François Clavière ; il fut néanmoins réélu, le 31 mars 1764, comme directeur-échevin. Le directeur-échevin était en réalité le président de la Chambre, le prévôt des marchands à qui cette fonction revenait de droit l'exerçant très rarement. J.-B. Lacour resta en charge toute l'année 1764-65 ; le 2 mars 1765, M. Servan fut appelé à lui succéder.

A la fin de l'année 1764, la seconde et dernière de l'échevinage de Lacour, on retrouve toutes les formalités d'usage en la circonstance. Le 6 décembre, il est nommé terrier (1); le 22, ses droits sont arrêtés à la somme de 106 livres ; le 28, on lui délivre la déclaration ordinaire, « qu'il a bien mérité du service du roy, de la ville et du public », et qu'il a droit de jouir des privilèges et prérogatives de noblesse accordés aux échevins par le roi; enfin à la suite de ces divers actes, est transcrite la dotation de 120 livres à prélever sur les deniers légués par feu M. de Lissieu (2), dotation dont la bénéficiaire devait être désignée par lui; mais, comme il arrive presque toujours, le nom de celle-ci est laissé en blanc. On ne connaît pas le jeton d'échevin de J.-B. Lacour. Quant aux portraits peints chaque année aux frais

---

(1) Les terriers étaient les deux plus anciens échevins à fin de mandat; ils donnaient les premiers leurs suffrages pour l'élection des nouveaux.

(2) Par son testament du 27 juin 1554, M. de Lissieu, dit le Pavenier, avait fait une fondation pour les études de deux garçons et la dotation de filles pauvres.

de la ville, on sait que le Conseil Général de la commune en ordonna la destruction, le 8 septembre 1792, et qu'ils furent effectivement brûlés, le lendemain 9, à la fête civique, célébrée aux Brotteaux. Celui qui précède ces notes est l'œuvre de Donat-Nonotte, peintre ordinaire du consulat, qui l'a signé et daté à l'angle supérieur de gauche « Nonotte pinxit 1766 ». Les portraits étaient généralement exécutés un an ou deux après la sortie de l'échevinage, quelquefois plus tard. Celui-ci occupait dans le salon des Lacour la place d'honneur, avec un portrait de femme du même artiste et de la même date, vraisemblablement le portrait de Françoise-Maurice Giraud. Cette place, dans une maison aménagée par Jean-Baptiste Lacour, nous semble une donnée suffisante pour l'attribution de ces portraits.

Le 22 décembre 1767, J.-B. Lacour fut élu, pour la seconde fois, directeur de l'Hôpital général de la Charité, fonction qu'il exerça pendant les années 1768 et 1769, étant spécialement chargé de la direction des bâtiments et intendance.

Les 22 août 1780, il signait l'acte de baptême de deux cloches destinées à l'église de Chasselay. Françoise Giraud, son épouse, avait été marraine de l'une d'elles, ayant comme parrain Claude Espérance, marquis de Regnault, seigneur de Bellescize, maître de camp de dragons, lieutenant des maréchaux de France et commandant pour le roi du château de Pierre-Scize. On sait qu'il exerçait encore ce commandement lors de l'envahissement du château en 1792.

Jean-Baptiste mourut à Lyon, place des Cordeliers, le 23 juillet 1793, quelques jours avant l'apparition devant la ville des troupes de la Convention. On verra un de ses fils condamné à mort quatre mois plus tard.

Du mariage de Jean-Baptiste Lacour et de Françoise-Maurice Giraud sept enfants étaient nés :

1° Joseph-Augustin-Magdeleine, qui suit :

2° Claude-Antoine, dit Montluzin, né le 24 octobre 1761 et baptisé le même jour à Saint-Nizier, son oncle le curé de Saint-Just étant parrain. Arrêté lors de l'entrée à Lyon des troupes de la Convention, il comparaissait le 28 novembre 1793 devant la commission de justice populaire et tribunal révolutionnaire. De son interrogatoire, il résultait qu'il n'avait pas porté les armes pendant le siège, que, 15 ou 20 jours avant la fin de celui-ci, il avait été président de la section de la rue Buisson, qu'en cette qualité il avait signé diverses pièces et états de dépenses, enfin qu'il avait fait don de 150 livres de froment. Le même jour, il était condamné à mort.

3° Victoire Sibille, née le 22 décembre 1762, baptisée le lendemain à Saint-Nizier par Nicolas Navarre, promoteur général, vicaire général de l'archevêque et sacristain curé de la paroisse, mourut le 17 septembre 1764, et fut enterrée à Chambéry, où elle était en nourrice.

4° Jean-Christophe Lyon, dit La Terrasse, né le 3 janvier 1765, baptisé le lendemain à Saint-Nizier. Nous n'en avons retrouvé aucune autre trace. Lors de la liquidation de la succession de son neveu, François-Auguste Germain, en 1857, on ne connaissait de lui aucun héritier direct (1).

---

(1) En 1870, la rumeur publique rattacha Challemel-Lacour, alors préfet du Rhône, à la famille Lacour : cette rumeur était absolument erronée. Paul-Armand Challemel-Lacour était né à Avranches, le

5° Louis-Jean-Baptiste, dit la Sibollière, né le 4 avril 1769, baptisé le même jour à Saint-Nizier. Montluzin ayant été mis sous séquestre, il en fut nommé gardiateur par le conseil général de la commune de Chasselay, le 18 septembre 1793. Il était absent lorsque, quelques jours plus tard, le 10 octobre, le 8e bataillon des volontaires de la Côte-d'Or envahit Montluzin, brisa les scellés qui y avaient été apposés, et fracturant diverses portes, notamment celles de la cave et du cuvier, se livra à de graves déprédations. Averti par Jean-Marie Tibault, granger, qui avait assisté aux désordres, Louis-Jean-Baptiste en informa à son tour la municipalité de Chasselay le 13; le même jour, les officiers municipaux se transportaient sur les lieux, dressaient un procès-verbal de constat et recevaient la déposition de Boucharlat, femme de Simon Napoly, jardinier. Les 9 et 10 janvier 1794, Louis-Jean-Baptiste restait adjudicataire moyennant 200 livres de la ferme du jardin et verger de Montluzin et, à moitié fruit, d'une partie des vignes; on verra son frère Joseph demander la mainlevée du séquestre.

Le 30 août de cette même année 1794, il épousait Anne Fleurie Flacheron, fille de François Flacheron et de Catherine Ragut ; il est qualifié dans l'acte d'agriculteur ; le baptême de sa future n'ayant pu être retrouvé dans les registres de Saint-Nizier on y a joint un acte de notoriété d'où il résulte qu'elle était née le 27 mars 1776. Leur contrat avait été reçu le 3 août par Me Chapuis, notaire à Chazay d'Azergues. De ce mariage était issu Jean-Marie-François,

---

19 mai 1827, d'Armand-Fidel-Constant Challemel-Lacour, épicier, originaire de la Ferté-Macé (Orne), et de Sidonie-Marie Riquet, originaire de la Ferrière, aussi département de l'Orne.

né à Chasselay le 27 mars 1796, seul enfant mâle de ce degré, et qui par conséquent aurait été appelé à continuer la famille, mais qui mourut à Lyon le 16 septembre 1815.

6° Françoise-Emilie, née le 21 septembre 1770, baptisée le même jour à Saint-Nizier, fut mariée en premières noces à N... Combet, et en secondes noces à Michel-Mathieu Sonnerat. Ce dernier vivait encore lorsqu'elle mourut, à Lyon, le 27 février 1834.

7° Marie-Louise-Sophie, née le 6 septembre 1771, baptisée le lendemain à Saint-Nizier, fut aussi mariée deux fois. En premières noces, à Claude Germain et en secondes noces à Jérôme Rouyer. Elle mourut à Lyon, le 27 mars 1844. De son premier mariage, elle avait laissé un fils, François-Auguste Germain, lequel, aux termes de son testament du 14 décembre 1855, institua pour héritiers universels les hospices civils de Lyon ; son décès est du 21 avril 1857.

Ve DEGRÉ

Joseph-Augustin-Magdeleine Lacour, né le 2 août 1760, baptisé le lendemain à Saint-Nizier, par son oncle le curé de Saint-Just. Il était avocat en parlement lorsque son père lui acheta, le 26 septembre 1782, et moyennant le prix de 50.000 livres, l'office de Conseiller du Roi, trésorier de France et général des Finances de Sa Majesté, auquel Florent Thorrel de Champigneulles avait été pourvu le 22 avril 1760. Lacour fut installé au bureau des finances le 17 février 1783, et entra en fonctions le 24 du même mois; il exerçait encore ces fonctions en 1790.

Le 19 mars 1795, il demandait, au nom de sa mère, aux administrateurs du district de la campagne de Lyon, mainlevée du séquestre mis sur ses biens ; le surlendemain 21, il recevait, aussi de sa mère, procuration pour retirer les sommes payées par les fermiers pendant le séquestre. A l'appui de ses demandes il produisait un certificat du comité de surveillance révolutionnaire, en date du 23 décembre 1794, attestant que Françoise Giraud, veuve de J.-B. Lacour, n'était pas comprise dans la liste des rebelles, et un autre des administrateurs du directoire du district de Lyon, en date du 6 février 1795, qu'elle n'était pas inscrite sur la liste des émigrés.

Joseph-Augustin-Magdeleine se maria deux fois : il avait épousé en premières noces Antoinette Desgouttes, dont il n'eut qu'une fille, Françoise-Jenny, née à Chasselay le 7 novembre 1795, décédée aussi à Chasselay, le 22 février 1825.

Il épousa en secondes noces, le 22 mai 1803, Amélie-Jeanne-Hélène Lambert, née le 25 octobre 1775, de Joseph-Henry Lambert et de Marie-Catherine-Françoise Guyot, qui lui survécut de longues années et mourut à Chasselay, le 6 novembre 1851. Lui-même était décédé à Lyon, le 17 janvier 1820.

De ce second mariage étaient nées :

1° Césarine, née à Lyon, le 25 avril 1804, décédée à Chasselay, le 5 février 1863 ;

2° Marie-Magdeleine-Elfride, née à Lyon, le 6 juillet 1806, décédée à Chasselay, le 12 septembre 1867 ;

3° Marie-Sabine, née à Lyon, le 6 avril 1809, décédée à Chasselay, le 10 novembre 1868.

On a souvent comparé la vie d'une famille à celle d'une plante.

Cette comparaison est fort juste en ce qui concerne la famille Lacour. Eclose sur le sol lyonnais avec Claude-Antoine, elle y atteignit son complet épanouissement avec le second Jean-Baptiste. Les sept enfants de celui-ci semblaient à ce moment lui assurer une longue postérité ; cependant, moins d'un siècle après lui, son nom disparaissait, la plante était morte, comme si la floraison eût à jamais épuisé sa sève.

Imprimerie Mougin-Rusand, Waltener & Cie, succrs
rue Stella, 3, Lyon.